



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Une politique du médicament infectée par les préjugés **Les médicaments prescrits doivent être gratuits quand on n'a pas assez pour se nourrir, se loger, se vêtir**

Québec, le 24 août 2005 – Dans son mémoire sur le Projet de politique du médicament, présenté aujourd'hui en commission parlementaire, le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** demande que l'assurance-médicaments soit gratuite pour les personnes à faible revenu. Il insiste particulièrement pour que le **ministre de la Santé et des services sociaux, Philippe Couillard**, investisse sans attendre les 60 M\$ nécessaires pour donner à toutes les personnes qui ont 12 000 \$ ou moins de revenu annuel l'accès gratuit aux médicaments qui leur sont prescrits.

«Les médicaments prescrits devraient être gratuits quand on n'a pas assez pour se nourrir, se loger, se vêtir, rappelle **Vivian Labrie**, porte-parole du Collectif. En prévenant la mauvaise santé, le gouvernement économiserait bien plus que les millions qu'il investirait. »

Infection aux préjugés

Le budget du Québec 2005-2006 restaure l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes âgées qui reçoivent le supplément de revenu garanti, un bonne décision, considérant leur faible revenu annuel de 12 389 \$. Pour des centaines de milliers de personnes qui ont un revenu moindre, le projet de politique du médicament remet toutefois à «un deuxième temps et au rythme des gains d'efficience réalisés grâce aux mesures d'utilisation optimale et aux ententes de partenariat » cette même gratuité, ce qui est complètement illogique. Pire encore, le gouvernement continue, malgré des promesses fermes, de priver de la gratuité les personnes à l'aide sociale jugées sans contraintes sévères à l'emploi, qui ont un revenu carrément deux fois moindre. Ce manquement à l'équité verticale devient dans ce cas de la discrimination et de la répression pure et simple.

Les personnes à l'aide sociale sont les plus pauvres de la société québécoise. Leur pouvoir d'achat se détériore d'année en année parce que le gouvernement n'indexe pas complètement leurs prestations. À 537 \$ par mois, soit 6444 \$ par année, la prestation de base met automatiquement les personnes en déficit humain. Elle les rend malades. Elle n'est pas calculée pour inclure le coût des médicaments, assurés autrefois par une protection distincte qui leur a été enlevée en même temps qu'aux personnes âgées lors de l'instauration de l'assurance médicaments.

Le Collectif dénonce l'infection aux préjugés qui, sous prétexte d'incitation au travail... mal payé, amène systématiquement le gouvernement à la déraison quand il est question de la protection des conditions de vie des personnes à l'aide sociale. Il demande au ministre de la Santé d'en prendre conscience et d'agir.

Les prescriptions

En appui à sa position, le Collectif a déposé à la commission une copie de 909 prescriptions citoyennes remises au ministre en juin dernier ainsi qu'une lettre, signée par une centaine de personnes travaillant dans le domaine de la santé. Celle-ci est endossée par des médecins, des intervenants sociaux, ainsi que par des chercheurs universitaires reconnus pour leurs travaux sur les inégalités de santé et le système de santé, dont Maria de Koninck et Michel O'Neill de l'Université Laval, ainsi que Louise Séguin et Régis Blais, de l'Université de Montréal. Elle est également signée par le Dr Roch Bernier, directeur général de la Fondation Lucie et André Chagnon et par Claude Gagnon, président du Syndicat des professionnelles et professionnels de la santé publique de Québec.

